COLLEGE IMMACULEE CONCEPTION DE BIARRITZ



G7

Débat pour plus d'égalité dans l'Education



Compte rendu des propositions adoptées

Introduction

UN PROJET DE LA CLASSE DE 4EME B

Nous, dirigeantes et dirigeants du G7 du collège Immaculée-Conception de Biarritz, déclarons que l'égalité au sein de l'éducation, dans le monde, revêt une importance fondamentale pour les droits de la personne et l'équilibre de nos sociétés. Nous avons placé au cœur de nos réflexions l'égalité des filles et des garçons ; les égalités sociales, culturelles, linguistiques ; et l'égale considération des différences entre élèves, tant sur le plan physique qu'intellectuel. Nous privilégions aussi l'égal accès de tous les enfants à l'école, qu'ils soient originaires d'un pays ou issus des migrations..





EGALITE FILLES GARÇONS :
DISCRIMINATIONS SOCIALES :
HANDICAP PHYSIQUE :
HARCÈLEMENT:
ENFANTS D'ORIGINES DIFFÉRENTES :
LAÏCITÉ :

ÉCHANGES INTERNATIONAUX :

1. AMÉLIORER L'ÉGALITÉ GARÇONS - FILLES

Afin de donner les mêmes chances dans leur vie aux filles, comme aux garçons, la scolarité obligatoire doit être proposée dans tous les pays du monde pour les élèves des deux sexes, jusqu'à l'âge de 16 ans. Les filles auront ainsi la **même scolarité** que les garçons (lecture, écriture, mathématiques, culture générale, langues, accès à l'informatique...) et pourront mieux assurer leur égalité dans le monde du travail.

Les filles doivent avoir accès aux **mêmes diplômes** que les garçons, avoir accès aux **mêmes métiers** (éducation professionnelle comprise) et aux **mêmes salaires**.

Dans les pays où la qualité de l'hygiène doit être améliorée, les élèves filles doivent disposer d'aides gouvernementales pour bénéficier de serviettes hygiéniques gratuites et d'un suivi médical.

Dans le cas d'une élève étant mariée trop jeune et se trouvant en charge d'une famille, celle-ci devrait recevoir des aides gouvernementales afin de faire garder ses enfants et de poursuivre ses études. Tous les élèves du monde auront une **éducation à la contraception**. La date du mariage trop jeune pour les filles dans certains pays doit à terme être repoussée à un âge adulte.

Tout harcèlement moral, physique, ou remarque sexiste de la part d'élèves à l'encontre d'autres élèves fera l'objet d'une information au sein des établissements puis d'une punition en cas de renouvellement, notée sur le dossier scolaire pour fait de gravité.

Les efforts dans l'éducation doivent ainsi être prolongés par ceux de la société afin que toutes ces mesures puissent aboutir pleinement.

2. DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ CONTRE LES DISCRIMINATIONS SOCIALES

L'école doit être gratuite dans le principe, mais pour les coûts de cantines, de vêtements, de matériel, de livres, et pour les écoles privées, des **bourses** et des **aides financières** pour familles défavorisées seront généralisées, afin que tous les enfants puissent entrer à l'école et poursuivre des études.

Afin d'exclure les différences sociales visibles, vestimentaires, et de lutter aussi contre l'influence des marques de vêtements au sein du milieu scolaire, nous proposons le port d'un **uniforme** scolaire. Les garçons porteraient une chemise, un short ou un pantalon; les filles une chemise, un short ou un pantalon, ou une jupe si elles le souhaitent. Mais les filles ne seront pas obligées de porter une jupe, comme c'est le cas dans certains pays où l'on porte déjà un uniforme scolaire.

Tous les enfants pourront manger à la **cantine**, les plus pauvres pouvant ainsi bénéficier d'un repas complet. Une bourse de cantine sera mise en place en fonction des revenus, prévoyant aussi la gratuité pour les élèves les plus démunis.

Au nom du principe d'égalité, le **sport scolaire**, des **activités culturelles**, des loisirs, seront développés dans le cadre scolaire, en lien avec des associations extérieures si nécessaire, afin de faciliter à tous les élèves l'accès aux activités. En effet, le coût d'activités extra-scolaires étant parfois prohibitif, l'école pourrait proposer une gratuité ou un coût minime.

Pour plus d'égalité face aux outils de communication, tous les élèves bénéficieront d'**outils numériques**, tablettes par exemple, leur permettant de travailler leurs devoirs à la maison également. Cette habitude de travail numérique leur permettra de mieux se préparer à la vie professionnelle et à la société de demain.

3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FACE AUX DISCRIMINATIONS PHYSIQUES

Tous les établissements scolaires doivent pouvoir recevoir des élèves en situation de handicap, physique ou mental. Pour cela ils doivent améliorer l'accessibilité aux fauteuils roulants, mais doivent aussi comporter des équipements adaptés aux handicap liés aux malentendants, les enfants muets et ceux atteint de cécité.

Les Centres de Documentation et d'Information doivent comporter des ouvrages en braille, la langue des signes doit être comprise ou parlée par des enseignants.

L'intégration des élèves autistes doit être facilité, par un accompagnement spécialisé au sein des classes.

Afin que la prise de conscience sur le handicap soit intégrée par l'ensemble des élèves et à terme la société, nous proposons que des séances que l'ensemble des élèves d'un même établissement participent régulièrement à des séances d'handisport, avec des élèves à handicap.

Les enseignants et encadrants des établissements scolaires doivent recevoir des formations adaptées aux publics accueillis.

4. AFFIRMER L'ÉGALITÉ EN LUTTANT CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le harcèlement dans les établissements scolaires touche de nombreux enfants, entraînant un mal-être aux effets négatifs pour les résultats scolaires et sur la vie scolaire. Nous proposons une information pour l'ensemble des élèves, en lien avec une formation des professeurs. Puis la mise en place de sanctions afin d'instaurer des règles de discipline à l'encontre des élèves qui poursuivent le harcèlement. Les faits commis pourront figurer sur le carnet scolaire du harceleur.

5. DÉVELOPPER L'ÉGALITÉ ENTRE ENFANTS D'ORIGINES DIFFÉRENTES

Nous proposons de mieux intégrer les élèves issus de l'immigration. Ces enfants ont quitté ou fui leur pays d'origine pour diverses raisons, avec leurs parents ou seuls. Ils n'ont plus leurs repères et doivent être intégrés dans l'enseignement de façon progressive. Il faut pour cela dépasser les barrières culturelles et linguistiques.

Pour cela, les pays recevant des migrants ou réfugiés devront constituer des classes intermédiaires spécialisées dans l'apprentissage de la langue et de la culture du pays d'accueil. Ce dispositif les aidera à s'inclure plus facilement dans leur nouvelle société et à bénéficier d'une scolarité normale. Les pays recevant des mineurs étrangers devront former des professeurs spécialisés en langues et cultures des pays d'immigration, afin d'établir un lien progressif entre les origines des mineur migrants et la nouvelle scolarité.

Après un temps à définir selon les besoins linguistiques en particulier, les élèves « migrants » pourront ensuite mieux intégrer une classe du pays d'accueil.

6. PROMOUVOIR LA LAÎCITÉ POUR PLUS D'ÉGALITÉ

Nous proposons d'affirmer le principe de laïcité dans l'éducation, pour un apprentissage au respect des différentes croyances ou non-croyance dans le monde. C'est d'autant plus important qu'avec les migrations et échanges mondiaux, les pays sont amenés à accueillir des populations aux origines et croyances diverses.

Tout en respectant les cultes de chacun des élèves, nous souhaitons qu'ils soient éduqués dans la laïcité, c'est-à-dire dans le respect des autres et la neutralité pour mieux vivre ensemble au sein des établissements scolaires et en dehors.

Une connaissance de toutes les religions, sans qu'une soit favorisée, pour tous les élèves, doit aussi permettre de mieux se connaître et de respecter l'autre.

Afin d'éviter toute prédominance d'une religion sur une autre entre élèves et au sein des établissements, et afin d'éviter d'influencer les autres élèves, les élèves mineurs croyants ne pourront manifester leur appartenance religieuse par des signes visibles au sein des écoles. Ils disposeront toutefois de lieux ouverts à leurs religions au sein d'aumôneries placées sous l'autorité des ministères de l'éducation.

7. DÉVELOPPER LES ÉCHANGES SCOLAIRES POUR LUTTER CONTRE LES PRÉJUGÉS ET LE RACISME

Nous proposons de **généraliser les échanges scolaires internationaux et intercontinentaux**, pour une meilleure ouverture d'esprit des élèves, pour lutter contre les préjugés, et lutter aussi contre le racisme qui en découle souvent.

Nous souhaitons que les échanges se fassent à l'échelle des classes et autour d'actions communes entre établissements de pays différents pour établir des liens durant l'année scolaire, en incluant un temps dédié aux voyages.

Nous voulons que les élèves puissent connaître, apprendre et s'exprimer dans les langues locales, nationales, et internationales. Mais aussi qu'ils puissent apprendre dans la langue de leur territoire, de leur culture, de leur famille. Que l'enseignement en langues minoritaires soit reconnu, et que les élèves issus de régions où l'on pratique des langues minoritaires aient un égal accès à un enseignement dans la langue autochtone comme dans la langue nationale de l'Etat.



France : Elea, Eva



Canada : Leiko, Lorena, Isis



Italie : Bixente, Hegoa, Méline



Etats Unis : Pauline, Lorea, Pierre



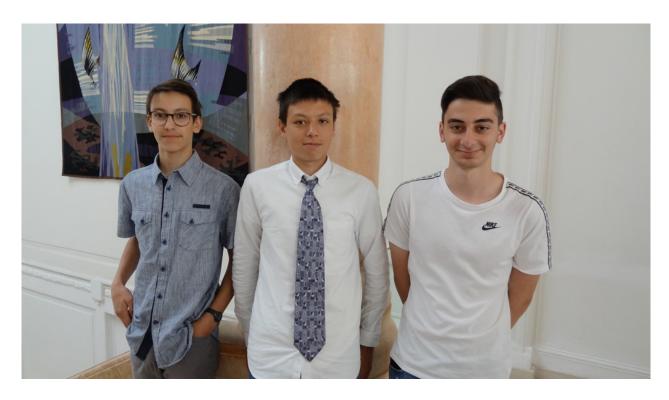
Japon : Anna, Lou-Anh



Allemagne : Maeva, Nicolas, Lily



Grande-Bretagne : Valentin, Faustine, Mathilde



Equipe technique : Yanis, Lucas, Moufid



Enseignants : M. Esteban, Mme Vaubourg, Mme Nogues (Histoire-géographie en basque / documentation / Histoiregéographie)

